

**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS POUR L'ANNEE 2021**  
**EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2196-2 et L. 3131-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

A) MARCHES DE TRAVAUX - MONTANT EGAL OU SUPERIEUR A 90 000 € HT ET INFERIEUR A 5 349 999,99 € HT					
OBJET DU MARCHÉ	MARCHE ALLOTI	ATTRIBUTAIRE		MONTANT € H.T.	DATE DU MARCHÉ
<b>AFFAIRE ST 05-2021</b> Aménagement de la nouvelle place du marché : Lot n° 1 voirie- assainissement – espaces verts Lot n° 2 réseaux secs – éclairage public	OUI	Lot n° 1 (Voirie – Assainissement - AEP - espaces verts) : TPDL SARL 2A rue Thomas EDISON 57200 SARREGUEMINES		1 270 986,00	16/09/2021
		Lot 2 (Enfouissement des réseaux secs - Gaz) : Spie City Networks Impasse de l'école 57800 COCHEREN		196 951,50	16/09/2021
B) MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES					
OBJET DU MARCHÉ	MARCHE ALLOTI	ATTRIBUTAIRE		MONTANT € H.T.	DATE DU MARCHÉ
<b>Affaire ST 03-2021</b> Souscription des contrats d'assurances (2022-2025) pour COMMUNE DE FAREBERSVILLER Lot n° 1 - Dommages aux biens Lot n° 2 - Responsabilité civile Lot n° 3 - Véhicule à moteur Lot n° 4 - Protection fonctionnelle des agents et des élus	OUI	Lot n° 1 - MAIF	Solution alternative	11 357,47	12/10/2021
		Lot n° 2 - SMACL	Solution de base	4 838,73	12/10/2021
			Protection juridique	567,00	12/10/2021
		Lot n° 3 - SMACL	Solution de base	7 049,48	12/10/2021
			Bris de machine	713,90	12/10/2021
		Lot n° 4 - GROUPAMA GRAND EST	Solution de base	362,68	12/10/2021
<b>Affaire ST 02-2021</b> Convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de frais de santé au profit des agents de la Ville de FAREBERSVILLER	NON	ARGANCE Conseils (courtier) AMELLIS Mutuelle.	Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. Ainsi, sont éligibles à cette participation les contrats d'assurance santé et prévoyance remplissant les conditions prévues au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.		
Accords-cadres à marchés subséquents en fourniture et acheminement d'électricité et services associés - Du 01/01/2022 au 31/12/2024	OUI	Lot n° 1 : Fourniture et acheminement d'électricité et services associés -Electricité Verte Premium - ENGIE	Groupement de commande pour l'achat d'électricité et l'UGAP en a été le coordonnateur.		12/10/2021
		Lot n° 4 : Fourniture et acheminement d'électricité et services associés - ENGIE			12/10/2021
Accord cadre de fournitures courantes et de service en gaz naturel - sans minimum ni maximum passé en application des articles L.2125-1 1*- R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique - Du 01/01/2022 au 31/12/2022	NON	EDF S.A Electricité de France	Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et le Métropole le Grand Nancy en a été le coordonnateur,		10/11/2020